

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 février 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 32 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

Lettres identiques datées du 21 février 2020, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères concernant la cyberattaque de grande ampleur lancée le 28 octobre 2019 contre les sites Web, les serveurs et d'autres systèmes informatiques de l'Administration de la Présidente de la Géorgie, des tribunaux, de diverses assemblées municipales, d'organes de l'État, d'organisations du secteur privé et de médias (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Kaha **Imnadze**



**Annexe aux lettres identiques datées du 21 février 2020, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères

Le 28 octobre 2019, une cyberattaque de grande ampleur a été lancée contre les sites Web, les serveurs et d'autres systèmes informatiques de l'Administration de la Présidente de la Géorgie, des tribunaux, de diverses assemblées municipales, d'organes de l'État, d'organisations du secteur privé et de médias. Cette cyberattaque a causé aux serveurs et aux systèmes informatiques de ces entités des dommages considérables, qui en ont gravement réduit la capacité de fonctionnement.

La cyberattaque visait à compromettre la sécurité nationale de la Géorgie et à nuire aux citoyens et aux structures publiques du pays, en perturbant et en paralysant le fonctionnement de diverses organisations, ce qui a suscité une vive inquiétude parmi la population.

L'enquête menée par les autorités géorgiennes, ainsi que les informations recueillies grâce à la coopération de leurs partenaires, ont permis de conclure que la cyberattaque avait été planifiée et exécutée par la Division principale de l'État-major général des Forces armées de la Fédération de Russie.

La Géorgie condamne cette cyberattaque, qui enfreint les normes et principes internationaux et qui porte atteinte, une fois de plus, à la souveraineté de la Géorgie dans l'objectif d'entraver le développement démocratique et l'intégration européenne et euro-atlantique du pays.

L'attaque fait ressortir combien il importe que le Gouvernement poursuive l'action menée pour renforcer la cybersécurité du pays et montre, une fois de plus, qu'il est nécessaire de développer les partenariats internationaux dans le domaine de la cybersécurité.

Pour sa part, la Géorgie continuera à coopérer étroitement avec ses partenaires pour renforcer la cybersécurité du pays, de façon à minimiser les risques et les menaces de ce type. Nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures appropriées pour réagir à cette attaque.
